

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	20
Membres ayant donné pouvoir	2
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	2/07/2026
Date d'affichage de la convocation	2/07/2026

PRESENTS M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, Mme Sandie MERLE, M. Louis PACAULT, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de M. Pierre BARBARIT et Mme Pascale BETIN en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Pascal HENRY

M. Pierre BARBARIT est désigné secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2026 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le BP 2026 de l'Assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 juin 2026,

Considérant la nécessité pour la collectivité de réajuster certaines inscriptions budgétaires ;

Monsieur Fort, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réajuster certains crédits initialement inscrits au budget, notamment afin de réajuster les crédits relatifs au marché public du programme de travaux de réhabilitation du réseau assainissement.

Investissement :

Dépenses :

-compte 2315 « Travaux » opération 67 « Programme travaux 2023-2027 » +220 000€
réajustement de crédits à la suite d'avenants liés à des contraintes techniques dans le déroulé des travaux et à la révision des prix,
Soit un total de dépenses nouvelles de 220 000 €

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20260709-2026-07-09-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Recettes :

- compte 13111 « Subvention Agence de l'Eau » opération 67 « Programme travaux 2023-2027 » réajustement du montant de la subvention notifiée de l'agence Adour Garonne

Soit un total de recettes nouvelles de 220 000 €.

La section d'investissement reste donc équilibrée à hauteur de 2 380 304 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A LA MAJORITE
(1abstention)**

ARTICLE 1 : Modifie ainsi qu'il suit les crédits inscrits au BP 2026 de l'Assainissement :

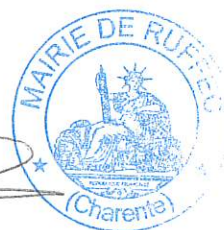
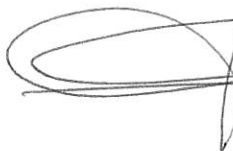
Cpte	Op	Libellé compte	Dépenses	Recettes
2315	67	Installations, matériel et outillage	220 000,00	0,00
13111	67	Agence de l'eau	0,00	220 000,00
Total DM 1			220 000,00	220 000,00
Total Budget après DM 1			2 380 304,00	2 380 304,00

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 10 JUL. 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.